

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT  
DE L'AEROPORT INTERNATIONAL TOURS VAL DE LOIRE**

**COMITE SYNDICAL DU 17 NOVEMBRE 2020**  
***(en visioconférence)***

***Convocations adressées le 10 novembre 2020***

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9  
Nombre de délégués titulaires présents : 8  
Nombre de délégués votants : 8

**Membres titulaires présents :**

Monsieur DENIS Emmanuel, Monsieur FENET Bruno, Madame SCHALLER Annaelle,  
Monsieur COMMANDEUR Pierre, Madame HAMADI Sabrina, Madame CHEVILLARD  
Cécile, Monsieur MICHAUD Patrick, Monsieur LEMOINE Dominique

**Membre titulaire excusée :**

Madame FORTIER Mélanie

**Membres suppléants présents :**

Monsieur SALIC Régis

**Membres suppléants excusés :**

/

**Pouvoirs :** /



**CS 20.11.04 - CREATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) -  
ELECTION DES MEMBRES**

Monsieur Emmanuel DENIS, Président, présente le rapport suivant :

Conformément aux articles L1411-5 et D 1411-3 à 5 du Code général des collectivités territoriales, la commission est composée de la personne habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, de trois (3) membres titulaires et de trois (3) membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes de candidats peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages et en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Le Président propose également de faire de la CAO ainsi définie une instance à caractère permanent et selon la durée des mandats d'élus qui la composent, qui

se réunira périodiquement en fonction des besoins, afin d'éviter d'avoir à désigner une CAO à chaque marché public passé selon une procédure formalisée.

Le Président fait l'annonce que la liste des candidats suivants a été régulièrement déposée conformément aux conditions de dépôts des listes fixées dans le cadre de la délibération n° CS 20.11.02.

Le Président propose de procéder au vote à main levée.

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Bruno FENET	Annaelle SCHALLER
Pierre COMMANDEUR	Sabrina HAMADI
Patrick MICHAUD	Dominique LEMOINE

A l'issue du vote à main levée, la liste régulièrement déposée a obtenu les suffrages suivants :

Nombre de votants :	8
Nombre de titulaires présents :	8
Nombre de représentés :	0
Nombre de suffrage exprimés :	8

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante définissant la composition de la commission d'appel d'offres.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1411-5, L.1414-2 et D 1411-3 à 5,

**Vu** la délibération n° CS 20.11.02 du 17/11/2020 relative aux conditions de dépôt des listes des membres de la commission d'appel d'offres,

**Vu** les résultats du scrutin,

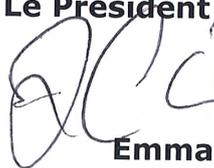
- **DECIDE** de proclamer les délégués suivants élus membres de la commission d'appel d'offres :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Bruno FENET	Annaelle SCHALLER
Pierre COMMANDEUR	Sabrina HAMADI
Patrick MICHAUD	Dominique LEMOINE

**Le Comité syndical adopte à l'unanimité (8 votes pour).**

Acte exécutoire le ..... après transmission et publication ;  
les actes de portée individuelle devant être notifiés.

Le Président du Syndicat Mixte

  
Emmanuel DENIS

